

præsidium Lacedæmoniorum ex arce expulerunt, Epaminondas, quandiu facta est cædes civium, domo se tenuit, quod neque malos defendere volebat, neque impugnare, ne manus suorum sanguine cruentaret : namque omnem civilem victoriam funestam putabat. Idem, postquam apud Cadmeam pugnavit cum Lacedæmoniis cœpit, in primis stetit. Hujus de virtutibus vitæque satis erit dictum, si hoc unum adjunxero, quod nemo eat infitias : Thebas, et ante Epaminondam natum et post ejusdem interitum, perpetuo alieno paruisse imperio; contra ea, quandiu ille præfuerit reipublicæ, caput fuisse totius Græciæ. Ex quo intelligi potest unum hominem pluris quam civitatem fuisse.

PELOPIDAS.

I. Pelopidas², Thebanus, magis historicis quam vulgo notus. Cujus de virtutibus dubito quemadmodum exponam, quod

sèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, Épaminondas se tint dans sa maison, tant qu'il se fit un carnage de citoyens, ne voulant ni secourir ni combattre les méchants, pour ne pas rougir ses mains du sang des siens; car il regardait comme funeste une victoire remportée sur des citoyens. Mais quand on commença d'attaquer les Lacédémoniens à la Cadmée, il parut aux premiers rangs. J'aurai assez parlé de ses exploits et de sa vie, si j'ajoute une seule chose que personne ne niera, savoir qu'avant la naissance et après la mort d'Épaminondas, Thèbes fut toujours soumise à une domination étrangère, et qu'au contraire, tant qu'il gouverna la république, elle fut la souveraine de toute la Grèce. D'où l'on peut juger qu'un seul homme valait plus qu'une ville entière.

PÉLOPIDAS.

I. Le Thébain Pélopidas est plus connu des historiens que du commun des hommes. Je ne sais de quelle manière exposer ses

præsidium Lacedæmoniorum, Epaminondas, quandiu cædes civium facta est, se tenuit domo, quod volebat neque defendere malos, neque impugnare, ne cruentaret manus sanguine suorum : namque putabat omnem victoriam civilem funestam. Idem, postquam cœpit pugnari apud Cadmeam cum Lacedæmoniis, stetit in primis. Dictum erit satis de virtutibus vitæque hujus, si adjunxero hoc unum, quod nemo eat infitias : Thebas, et ante Epaminondam natum et post interitum ejusdem, paruisse perpetuo imperio alieno; contra ea, quandiu ille præfuerit reipublicæ, fuisse caput totius Græciæ. Ex quo potest intelligi unum hominem fuisse pluris quam civitatem.

PELOPIDAS.

I. Pelopidas, Thebanus, magis notus historicis quam vulgo. De virtutibus cujus dubito

la garnison des Lacédémoniens, Épaminondas, tout-le-temps-que le massacre des citoyens se fit, se tint *enfermé* dans sa maison, parce qu'il ne voulait ni défendre les mauvais citoyens, ni combattre-contre eux, de peur qu'il n'ensanglantât ses mains du sang des siens : car il pensait toute victoire remportée-sur-des-concits être funeste. Le même, [(dès qu'on se battit)] après qu'il commença à être combattu auprès de la Cadmée avec les Lacédémoniens, se tint parmi les premiers combattants. Il aura été dit assez sur les mérites et la vie de celui-ci, si j'ajoute ceci seul, que personne ne pourrait aller nier : Thèbes, [d'Épaminondas] et avant Épaminondas né (la naissance et après la mort du même, avoir obéi toujours à une domination étrangère; contrairement-à cela, tout-le-temps-que celui-là fut-à-la-tête-de l'État, Thèbes avoir été la tête (la première cité) de toute la Grèce. D'après quoi il peut être compris un-seul homme avoir été de plus de valeur que la cité entière.

PÉLOPIDAS.

I. Pélopidas, Thébain, est plus connu des historiens que du vulgaire. Sur les mérites duquel je doute

vereor ne, si res explicare incipiam, non vitam ejus enarrare, sed historiam videar scribere; si tantummodo summas attingero, ne rudibus litterarum Græcarum minus lucide appareat quantus fuerit ille vir. Itaque utrique rei occurram quantum potero, et medebor quum satietati tum ignorantiae lectorum. Phœbidas, Lacedæmonius, quum exercitum Olynthum duceret¹, iterque per Thebas faceret, arcem oppidi, quæ *Cadmea* nominatur, occupavit, impulsu perpauorum Thebanorum, qui, adversariæ factioni² quo facilius resisterent, Laconum rebus studebant; idque suo privato, non publico fecit consilio. Quo facto eum Lacedæmonii ab exercitu removerunt pecuniaque mulctarunt; neque eo magis arcem Thebanis reddiderunt, quod, susceptis inimicitiis, satius ducebant eos obsi-

grandes actions. Je crains, en entreprenant de les développer, de paraître écrire, non sa vie, mais une histoire; et en ne touchant qu'aux principales, de ne pas montrer assez clairement à ceux qui ne connaissent point l'histoire grecque, combien il a été grand homme. Je prévien-drai donc, autant que je pourrai, l'un et l'autre inconvénient, et je remédierai, soit à la satiété, soit à l'ignorance des lecteurs. Le Lacédémonien Phébidas, menant une armée à Olynthe et passant par Thèbes, s'empara de la citadelle de la ville, qu'on nomme la Cadmée, à l'instigation d'un très-petit nombre de Thébains, qui, pour résister plus facilement à la faction contraire, favorisaient les intérêts des Lacédémoniens. Il agit ainsi de sa volonté privée, et non en vertu d'une délibération publique. Les Lacédémoniens lui firent quitter l'armée pour ce fait, et le punirent d'une amende. Ils n'en rendirent pas plus aux Thébains leur citadelle, parce qu'étant dès lors brouillés avec eux, ils jugeaient plus à propos de les tenir assiégés que de les laisser libres. Car, depuis la

quemadmodum exponam, quod vereor ne, si incipiam explicare res, videar non enarrare vitam ejus, sed scribere historiam, si attingero tantummodo summas, ne appareat minus lucide rudibus litterarum Græcarum quantus fuerit ille vir. Itaque occurram utrique rei quantum potero, et medebor quum satietati tum ignorantiae lectorum. Phœbidas, Lacedæmonius, quum duceret exercitum Olynthum, faceretque iter per Thebas, occupavit arcem oppidi, quæ nominatur *Cadmea*, impulsu Thebanorum paucorum, qui, quo resisterent facilius factioni adversariæ, studebant rebus Laconum; fecitque id suo consilio privato, non publico. Quo facto Lacedæmonii removerunt eum ab exercitu mulctaruntque pecunia; neque magis eo reddiderunt arcem Thebanis, quod, inimicitiis susceptis, ducebant satius eos obsideri quam liberari.

comment je ferai-un-exposé, parce que je crains que, si j'entreprends de développer les faits, je ne paraisse non pas raconter la vie de lui, mais écrire une histoire; et si j'ai touché (effleuré) seulement les faits principaux, je crains qu'il n'apparaisse moins clairement à ceux étrangers aux lettres grecques combien-grand fut cet homme. En-conséquence je parerai à l'une-et-l'autre chose autant que je pourrai, et je remédierai et à la satiété et à l'ignorance des lecteurs. Phébidas, Lacédémonien, lorsqu'il conduisait une armée à Olynthe, et faisait route à travers Thèbes, s'empara de la citadelle de la ville, qui est appelée la Cadmée, à l'instigation de Thébains peu-nombreux, [ment qui, afin qu'ils résistassent plus facilement à la faction opposée, favorisaient les intérêts des Lacédémoniens; et il fit cela sur son autorité particulière, non sur l'autorité publique. Laquelle chose ayant été faite les Lacédémoniens écartèrent lui de l'armée [mirent à l'amende] et le privèrent d'une somme-d'argent (le et pas plus pour cela ils ne rendirent la citadelle aux Thébains, parce que, des inimitiés ayant été formées, ils estimaient plus avantageux eux (les Thébains) être tenus-en-écheo que être délivrés.

deri quam liberari. Nam post Peloponnesium bellum Athenasque devictas, cum Thebanis sibi rem esse existimabant, et eos esse solos qui adversus resistere auderent. Hac mente amicis suis summas potestates dederant, alteriusque factionis principes partim interfecerant, alios in exsilium ejecerant: in quibus Pelopidas hic, de quo scribere exorsi sumus, pulsus, patria carebat

II. Hi omnes fere Athenas se contulerant, non quo sequeretur otium, sed ut, quemque ex proximo locum fors obtulisset, eo patriam recuperare niterentur. Itaque, quum tempus est visum rei gerendæ, communiter cum his, qui Thebis idem sentiebant, diem delegerunt¹, ad inimicos opprimendos civitatemque liberandam, eum quo maximi magistratus simul consueverant epulari. Magnæ sæpe res non ita magnis copiis sunt

guerre du Péloponèse et l'assujettissement d'Athènes, ils pensaient qu'ils avaient affaire avec les Thébains, et que ceux-ci étaient le seul peuple de la Grèce qui osât leur résister. Dans cette idée, ils avaient donné à leurs amis les plus hautes magistratures, et ils avaient ou fait mourir ou envoyé en exil les chefs de l'autre faction. Pelopidas, dont nous écrivons la vie, était du nombre de ceux-ci, et se voyait privé de sa patrie.

II. Tous ces bannis s'étaient transportés à Athènes, non pour y rester dans l'oisiveté, mais pour tâcher de recouvrer leur patrie à la première occasion que le hasard leur offrirait si près de Thèbes. Lors donc qu'ils jugèrent qu'il était temps d'exécuter leur dessein, ils choisirent avec ceux qui pensaient comme eux à Thèbes, pour accabler leurs ennemis et délivrer leur cité, le jour où les premiers magistrats avaient coutume de faire un festin entre eux. Souvent de grandes choses ont été accomplies avec de petits moyens; mais,

Nam, post bellum Peloponnesium Athenasque devictas, existimabant rem esse sibi eum Thebanis, et eos esse solos qui auderent resistere adversus. Hac mente dederant suis amicis potestates summas, interfecerantque partim principes alterius factionis, ejecerant alios in exsilium: in quibus hic Pelopidas, de quo exorsi sumus scribere, pulsus, carebat patria.

II. Omnes hi fere se contulerant Athenas, non quo sequerentur otium, sed ut niterentur recuperare patriam eo, quemque locum fors obtulisset ex proximo. Itaque, quum tempus gerendæ rei visum est, delegerunt diem communiter cum his qui Thebis sentiebant idem, ad opprimendos inimicos liberandamque civitatem, eum quo magistratus maximi consueverant epulari simul. Sæpe magnæ res gestæ sunt copiis non ita magnis;

Car, après la guerre du-Péloponèse et Athènes vaincue (la défaite d'Athènes), ils pensaient l'affaire être à eux-mêmes (avoir affaire) avec les (aux) Thébains, et ceux-là être les seuls qui oseraient résister contre eux. Dans cette idée ils avaient donné à leurs amis les charges les plus élevées, et avaient tué en-partie les chefs de l'autre faction, et avaient jeté les autres en exil: parmi lesquels (parmi ces derniers) ce Pélopidas, sur lequel nous avons commencé d'écrire, chassé, était privé de sa patrie.

II. Tous ceux-ci à peu près s'étaient transportés à Athènes, non pour qu'ils cherchassent l'oisiveté, mais afin qu'ils s'efforçassent de recouvrer (rentrer dans) leur patrie par cette occasion, quelle-que-fût l'occasion que le hasard leur aurait offerte depuis un lieu très-proche. En-conséquence, lorsque le temps d'exécuter l'entreprise leur parut favorable, ils choisirent un jour en-commun avec ceux qui à Thèbes pensaient de même, pour accabler leurs ennemis et délivrer la cité, prenant ce jour dans lequel les magistrats les plus élevés avaient-coutume de faire-un-banquet ensemble. Souvent de grandes choses ont été opérées [grandes; avec des ressources pas tellement (peu)]

gestæ; sed profecto nunquam ab tam tenui initio tantæ opes sunt profligatæ. Nam duodecim adolescentuli coierunt, ex his qui exsilio erant mulctati, quum omnino non essent amplius centum qui tanto se offerrent periculo. qua paucitate percussa est Lacedæmoniorum potentia. Hi enim non magis adversariorum factioni quam Spartanis eo tempore bellum intulerunt, qui principes erant totius Græciæ. Quorum imperii majestas, neque ita multo post Leuctrica pugna, ab hoc initio percussa, concidit. Illi igitur duodecim quorum erat dux Pelopidas, quum Athenis interdiu exissent, ut vesperascente cœlo Thebas possent pervenire, cum canibus venaticis exierunt, retia ferentes, vestitu agresti, quo minore suspicione facerent iter. Qui quum tempore ipso, quo studuerant, pervenissent, do-

assurément, jamais une aussi forte puissance ne fut abattue avec de si faibles ressources. Douze jeunes gens, de ceux qui étaient punis de l'exil, se réunirent; et il n'y eut pas plus de cent hommes en tout qui s'exposassent à un si grand péril. La puissance des Lacédémoniens fut renversée par ce petit nombre. Car, en faisant la guerre à la faction de leurs adversaires, les exilés la firent autant aux Spartiates, qui étaient les maîtres de toute la Grèce, et dont l'impérieuse grandeur, ébranlée par ce premier coup, tomba peu de temps après à la bataille de Leuctres. Ces douze bannis, ayant Pélopidas à leur tête, sortirent d'Athènes pendant le jour, pour pouvoir arriver à Thèbes sur le soir, et se mirent en chemin avec des chiens de chasse, portant des rets et vêtus en paysans, afin de faire route sans éveiller les soupçons. Arrivés au moment même qu'ils s'étaient proposé, ils

sed profecto
nunquam tantæ opes
profligatæ sunt
ab initio tam tenui.
Nam
duodecim adolescentes
ex his
qui mulctati erant exsilio,
coierunt,
quum non essent
amplius centum omnino
qui se offerrent
tanto periculo:
qua paucitate
potentia Lacedæmoniorum
percussa est.
Hi enim eo tempore
intulerunt bellum
non magis
factioni adversariorum
quam Spartanis,
qui erant principes
totius Græciæ.
Imperii quorum
majestas,
percussa ab hoc initio,
concidit
neque ita multo post
pugna Leuctrica.
Igitur illi duodecim,
quorum Pelopidas
erat dux,
quum exissent Athenis
interdiu,
ut possent
pervenire Thebas
cœlo vesperascente,
exierunt
cum canibus venaticis,
ferentes retia,
vestitu agresti,
quo facerent iter
minore suspicione
Qui,
quum pervenissent
tempore ipso
quo studuerant,

CORNÉLIUS NÉPOS.

mais assurément
jamais de si-grandes forces
n'ont été abattues
en partant d'un commencement si faible.
En effet
douze jeunes-gens,
d'entre ceux
qui avaient été frappés d'exil,
se rassemblèrent,
alors qu'ils n'étaient pas
plus de cent en tout
qui s'offrissent
à un si-grand péril:
par lequel petit-nombre
la puissance des Lacédémoniens
fut ébranlée.
En effet ceux-ci en ce temps-là
apportèrent la guerre
pas plus
à la faction de *leurs* ennemis
qu'aux Spartiates,
qui étaient les premiers
de toute la Grèce.
De l'autorité desquels
la grandeur-imposante,
ébranlée à-partir-de ce commencement,
tomba [après
et pas tellement beaucoup (peu de temps
par la bataille de-Leuctres.
Donc ces douze *jeunes gens*,
desquels Pélopidas
était le chef,
comme ils étaient sortis d'Athènes
pendant-le-jour,
afin qu'ils pussent
arriver à Thèbes
le ciel s'assombrissant (sur le soir),
sortirent
avec des chiens de-chasse,
portant des filets,
en costume de-paysans,
afin qu'ils fissent *leur* route
avec (en inspirant) moins-de soupçon
Lesquels,
comme ils étaient arrivés
au moment même
où ils avaient eu-à-cœur d'*arriver*,

19

num Charonis^a devenerunt, a quo et tempus et dies erat datus.

III. Hoc loco libet interponere, etsi sejunctum a re proposita est, nimia fiducia quantæ calamitati soleat esse. Nam magistratum Thebanorum statim ad aures pervenit exsules in urbem devenisse : id illi, vino epulisque dediti, usque eo despexerunt, ut ne quærere quidem de tanta re laborarint. Accessit etiam, quod magis aperiret eorum dementiam : allata est enim epistola Athenis, ab Archia hierophante, Archiæ², qui tum maximum magistratum Thebis obtinebat, in qua omnia de protectione exsulum perscripta erant. Quæ quum jam accubanti in convivio esset data, sicut erat signata, sub pulvinum subjiciens : « In crastinum, inquit, differo res severas. » At illi omnes, quum jam nox processisset, vinolenti

se rendirent à la maison de Charon, qui leur avait donné le jour et l'heure.

III. Je veux insérer en cet endroit une réflexion, quoiqu'elle interrompe mon récit : c'est qu'une trop grande confiance cause souvent de grands malheurs. Il parvint aussitôt aux oreilles des magistrats thébains que les exilés étaient entrés dans la ville. Livrés au plaisir de boire et de manger, ils méprisèrent cette nouvelle, et ne prirent même pas la peine de s'instruire d'un fait aussi important. Il arriva en outre une chose qui manifesta plus encore leur démençe. On apporta d'Athènes une lettre d'Archias, hiérophante, à l'Archias qui était alors le suprême magistrat de Thèbes, dans laquelle étaient marqués tous les détails du départ des exilés. Cette lettre lui ayant été remise lorsqu'il était déjà à table, il la plaça sous son coussin, et dit : « Je renvoie à demain les affaires sérieuses. » Mais quand la nuit fut avancée, tous ces magistrats, noyés de vin furent tués par

devenerunt
domum Charonis,
a quo et tempus et dies
datus erat.

III. Hoc loco
libet interponere,
etsi sejunctum est
a re proposita,
quantæ calamitati
fiducia nimia
soleat esse.
Nam statim
pervenit ad aures [rum
magistratum Thebano-
exsules
devenisse in urbem .
illi, dediti vino
epulisque,
despexerunt id usque eo,
ut ne laborarint quidem
quærere
de re tanta.

Accessit etiam
quod aperiret magis
dementiam eorum :
epistola enim
allata est Athenis,
ab hierophante Archia,
Archiæ,
qui tum obtinebat Thebis
magistratum maximum,
in qua omnia
de protectione exsulum
perscripta erant.
Quæ quum data esset
accubanti jam
in convivio,
subjiciens sub pulvinum,
sicut signata erat :
« Differo in crastinum,
inquit,
res severas. »
At omnes illi,
quum jam nox processisset,
vinolenti
interfecti sunt
ab exsulis,

se rendirent
à la maison de Charon,
par qui et le moment et le jour
leur avaient été donnés (indiqués).

III. En cet endroit
il me plaît d'intercaler,
bien que cela soit séparé (étranger)
de la chose résolue (à mon objet),
à quel-grand malheur
une confiance excessive
a-coutume d'être (aboutit d'ordinaire).

Car aussitôt
il parvint aux oreilles
des magistrats Thébains
les exilés
être arrivés dans la ville :
ceux-là, livrés au vin,
et aux mets,
dédaignèrent ceci jusqu'à ce point,
qu'ils ne s'inquiétèrent même pas
de s'informer
au-sujet-d'une affaire si-importante.
A cela s'ajouta encore une chose
qui découvrit (pour manifester) davantage
la démençe d'eux :
en effet une lettre
fut apportée d'Athènes,
de-la-part-de l'hiérophante Archias,
à Archias,
qui alors possédait à Thèbes
la magistrature la plus élevée,
dans laquelle lettre tous les détails
au-sujet du départ des exilés
avaient été écrits.
Comme cette lettre avait été donnée
à lui couché déjà
dans le banquet,
la mettant sous son coussin, [vrir]
comme elle avait été cachetée (sans l'ou-
« Je remets à demain,
dit-il,
les affaires sérieuses. »
Cependant tous ceux-là (les convives),
lorsque ce-ja la nuit était avancée,
pris-de-vin
furent tués
par les exilés,

ab exsulibus, duce Pelopida, sunt interfecti. Quibus rebus confectis, vulgo ad arma libertatemque vocato, non solum qui in urbe erant, sed etiam undique ex agris concurrerunt; præsidium Lacedæmoniorum ex arce pepulerunt, patriam obsidione liberaverunt; auctores Cadmeæ occupandæ partim occiderunt, partim in exilium ejecerunt.

IV. Hoc tam turbido tempore, sicut supra¹ docuimus, Epaminondas, quoad cum civibus dimicatum est, domi quietus fuit. Itaque hæc liberandarum Thebarum propria laus est Pelopidæ; ceteræ fere omnes communes cum Epaminonda: namque in Leuctrica pugna, imperatore Epaminonda, hic fuit dux delectæ manus² quæ prima phalangem prostravit Laconum. Omnibus præterea periculis affuit: sicut, Spartam quum oppugnavit, alterum tenuit cornu, quoque Messenæ celerius restitueretur, legatus in Persas est profectus³. Denique

les exilés, sous la conduite de Pélopidas. Cette exécution faite, non-seulement les habitants de la ville, mais encore ceux de la campagne, appelés aux armes et à la liberté, accoururent de toutes parts. Ils chassèrent de la citadelle la garnison des Lacédémoniens, délivrèrent leur patrie de l'état de siège où elle était, et massacrèrent ou bannirent ceux qui avaient conseillé aux ennemis de s'emparer de la Cadmée.

IV. Dans ces moments de trouble, Épaminondas, comme nous l'avons marqué ci-dessus, se tint tranquille chez lui, tant qu'on se battit contre des citoyens. L'honneur d'avoir délivré Thèbes appartient donc en propre à Pélopidas. Quant à ses autres actions glorieuses, elles lui sont presque toutes communes avec Épaminondas. A la bataille de Leuctres, où Épaminondas commandait en chef, il menait la troupe d'élite, qui la première renversa la phalange des Lacédémoniens. Il se trouva encore dans toutes les actions périlleuses de ce général; ainsi, quand Épaminondas assiégea Sparte, il commanda l'une des ailes de son armée, et, afin de hâter le rétablissement de Messène, il se rendit chez les Perses en qualité d'ambassadeur.

Pelopida duce.
Quibus rebus confectis,
vulgo vocato
ad arma libertatemque,
non solum qui erant in
sed etiam [urbe,
concurrerunt undique
ex agris;
pepulerunt ex arce
præsidium
Lacedæmoniorum,
liberaverunt patriam
obsidione;
occiderunt partim,
ejecerunt partim
in exilium
auctores
occupandæ Cadmeæ.

IV. Hoc tempore
tam turbido,
Epaminondas,
sicut docuimus supra,
fuit quietus domi,
quoad dimicatum est
cum civibus.
Itaque hæc laus
liberandarum Thebarum
est propria Pelopidæ;
ceteræ fere
omnes communes
cum Epaminonda:
namque
in pugna Leuctrica,
Epaminonda imperatore,
hic fuit dux
manus delectæ
quæ prima prostravit
phalangem Laconum.
Affuit præterea
omnibus periculis:
sicut, quum
oppugnavit Spartam
tenuit alterum cornu;
quoque Messenæ
restitueretur celerius,
profectus est in Persas
legatus.

Pélopidas étant chef.
Ces choses ayant été achevées,
le peuple ayant été appelé
aux armes et à la liberté,
non-seulement ceux qui étaient dans la
mais les autres encore [ville,
accoururent de-toutes-parts
des campagnes;
ils chassèrent de la citadelle
la garnison
des Lacédémoniens,
délivrèrent leur patrie
de l'occupation étrangère;
ils tuèrent en-partie,
jetèrent en-partie
en exil
ceux-qui-avaient-donné-le-conseil
d'occuper la Cadmée.

IV. Dans ce moment
si rempli-de-trouble,
Epaminondas,
comme nous l'avons appris (dit) ci-dessus,
fut (se tint) paisible dans sa maison.
tant que l'on combattit
avec les citoyens.
En-conséquence cette gloire
de délivrer Thèbes
est en-propre à Pélopidas;
toutes-les-autres à peu près
lui sont toutes communes
avec Epaminondas:
en effet
à la batailles de-Leuctres,
Epaminondas étant commandant-en-chef,
celui-ci fut chef
de la troupe choisie
qui la première abattit
la phalange des Lacédémoniens.
Il assista outre-cela
à tous les dangers:
ainsi, lorsque
Epaminondas assiégea Sparte,
il tint (commanda) une aile;
et afin que Messène
fût rétablie plus promptement,
il partit pour aller chez les Perses
comme député.

hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda, ita ut proxima esset Epaminondæ.

V. Conflictatus autem est cum adversa fortuna : nam et initio, sicut ostendimus, exsul patria caruit, et, quum Thessaliam in potestatem Thebanorum cuperet redigere, legationisque jure satis tectum se arbitraretur, quod apud omnes gentes sanctum esse consuesset, a tyranno Alexandro Pheræo, simul cum Ismenia comprehensus, in vincula coniectus est. Hunc Epaminondas recuperavit, bello persequens Alexandrum. Post id factum, nunquam is animo placari potuit in eum a quo erat violatus. Itaque persuasit Thebanis ut subsidio Thessaliæ proficiscerentur, tyrannosque ejus expellerent. Cujus belli quum ei summa esset data, eoque cum exercitu profectus esset, non dubitavit, simul ac conspexit

Pélopidas fut enfin le second personnage de Thèbes, mais de manière pourtant qu'il approchait de très-près d'Épaminondas.

V. Il eut en outre à lutter contre la mauvaise fortune. D'abord, il fut exilé de sa patrie, comme je l'ai rapporté. Plus tard, voulant réduire la Thessalie sous la puissance des Thébains, et se croyant assez garanti par son caractère d'ambassadeur, lequel est ordinairement sacré chez toutes les nations, il fut arrêté, avec Isménias, et jeté en prison par Alexandre, tyran de Phères. Épaminondas le remit en liberté en faisant la guerre à Alexandre. Après cette captivité, Pélopidas ne put calmer son ressentiment contre celui qui l'avait outragé. Il persuada aux Thébains de marcher au secours de la Thessalie et de chasser ses tyrans. Comme on lui eut donné la conduite de cette guerre, et qu'il fut parti pour ce pays avec une armée, il ne balança point, aussitôt qu'il aperçut l'ennemi, à en venir aux mains avec lui.

Denique hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda ita ut esset proxima Epaminondæ.

V. Conflictatus est autem cum fortuna adversa : nam et initio, sicut ostendimus, exsul caruit patria, et, quum cuperet redigere Thessaliam in potestatem Thebanorum, arbitrareturque se satis tectum jure legationis, quod consuesset esse sanctum apud omnes gentes, comprehensus a tyranno Alexandro Pheræo simul cum Ismenia, coniectus est in vincula. Epaminondas recuperavit hunc, persequens Alexandrum bello. Post id factum, nunquam is potuit placari animo in eum a quo violatus erat. Itaque persuasit Thebanis ut proficiscerentur subsidio Thessaliæ, expellerentque tyrannos ejus. Cujus belli quum summa data esset ei profectusque esset eo cum exercitu, non dubitavit configere,

Enfin ce fut le second personnage à Thèbes, mais cependant le second de-telle-sorte qu'il fût très-proche d'Épaminondas.

V. Cependant il lutta avec la fortune contraire : car et au commencement, comme nous l'avons montré, exilé il fut privé de sa patrie, et, comme il souhaitait réduire la Thessalie sous le pouvoir des Thébains, et qu'il jugeait lui-même être assez couvert [bassadeur], par le droit d'ambassade (le titre d'ambassadeur) qui avait coutume d'être respecté chez toutes les nations, saisi par le tyran Alexandre de-Phères en-même-temps avec Isménias, il fut jeté dans les chaînes. Epaminondas reprit (délivra) celui-ci, en poursuivant Alexandre par la guerre. Après cette action, jamais celui-ci (Pélopidas) ne put être apaisé de cœur envers celui par lequel il avait été outragé. En-conséquence il persuada aux Thébains qu'ils partissent à secours à (au secours de) la Thessalie, et qu'ils chassassent les tyrans d'elle. De laquelle guerre comme le commandement-en-chef avait été donné à lui et qu'il était parti pour aller là avec son armée, il n'hésita pas à en-venir-aux-mains,

hostem, configere. In quo prælio Alexandrum ut animadvertit, incensus ira, equum in eum concitavit, proculque digressus a suis, conjectu telorum confossus cecidit. Atque hoc secunda victoria accidit : nam jam inclinatæ erant tyrannorum copiæ. Quo facto, omnes Thessaliæ civitates interfectum Pelopidam coronis aureis et statuis æneis, liberosque ejus multo agro donarunt.

AGESILAUS

I. Agésilaus¹, Lacedæmonius, quum a ceteris scriptoribus, tum eximie a Xenophonte Socratico collaudatus est : eo enim usus est familiarissime. Hic primum de regno cum Leotychide, fratris filio, habuit contentionem. Mos erat enim a majoribus Lacedæmoniis traditus, ut duos haberent semper reges, nomine magis quam imperio², ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes, ex progenie Herculis,

Dès qu'il eut remarqué Alexandre sur le champ de bataille, il poussa son cheval vers lui, tout enflammé de colère ; mais s'étant fort éloigné des siens, il fut percé d'une multitude de traits, et tomba mort sur la place. Cet événement arriva au moment où la victoire le favorisait, car déjà les troupes des tyrans pliaient. Toutes les villes de la Thessalie décernèrent, pour ce service, au général tué, des couronnes d'or et des statues de bronze, et donnèrent à ses enfants des terres considérables.

AGÉSILAS.

I. Le Lacédémonien Agésilas a été loué par tous les historiens ; il l'a été surtout d'une manière particulière par Xénophon, le disciple de Socrate, avec lequel il vivait très-familièrement. Il disputa d'abord le trône à Léotychide, fils de son frère. C'était une coutume transmise aux Lacédémoniens par leurs ancêtres, qu'ils eussent toujours deux rois, qui en avaient le nom plus que l'autorité, tirés des deux familles de Proclès et d'Eurysthène, princes de la race d'Her-

simul ac conspexit hostem. In quo prælio ut animadvertit Alexandrum, incensus ira, concitavit equum in eum, digressusque procul a suis, cecidit confossus conjectu telorum. Atque hoc accidit victoria secunda : nam copiæ tyrannorum inclinatæ erant jam. Quo facto, omnes civitates Thessaliæ donarunt coronis aureis et statuis æneis Pelopidam interfectum, liberosque ejus agro multo.

dès qu'il aperçut l'ennemi. Dans laquelle bataille dès qu'il vit Alexandre, enflammé de colère, il lança son cheval contre lui, et s'étant écarté loin des siens, il tomba tout-percé d'une décharge de traits. Et ceci arriva la victoire lui étant favorable : car les troupes des tyrans avaient plié déjà. Ceci ayant été fait, toutes les cités de Thessalie gratifièrent de couronnes d'or et de statues d'airain Pélopidas tué, et les enfants de lui d'un territoire considérable.

AGESILAUS.

I. Agésilaus, Lacedæmonius, collaudatus est [bus, quum a ceteris scriptoribus eximie a Xenophonte Socratico : usus est enim eo familiarissime. Hic primum habuit contentionem de regno cum Leotychide, filio fratris. Mos enim traditus erat Lacedæmoniis a majoribus, ut haberent semper duos reges, nomine magis quam imperio, ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes,

AGÉSILAS.

I. Agésilas, Lacédémonien, a été loué et par tous-les-autres historiens, et particulièrement par Xénophon disciple de-Socrate : car il se servit de (eut commerce avec) lui très-familièrement. Celui-ci d'abord eut une dispute au-sujet-de la royauté avec Léotychide, fils de son frère. En effet cette coutume avait été transmise aux Lacédémoniens par leurs ancêtres, qu'ils eussent toujours deux rois, de titre plus que d'autorité, des deux familles de Proclès et d'Eurysthène, qui les premiers,